



BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901, créée le 08 juin 2003

(Gratuit) Janvier 2019 N° 21

Président - rédacteur :

JM VICTOR

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président :

G. ANDRAULT

Vice Président N° 2 :

P. POTIER

Secrétaire :

C. THIBERT

Secrétaire adjoint :

B. MENIER

Tresorier :

J. CAMUS

Tresorier adjoint :

C. VICTOR

Commissaire aux comptes :

JP FERRAND

Membres assistants :

JC. BLANCHE

JY. DUQUERROIR

F. MOTTE

JM. REDONNET

Commerce sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH * (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

Chers adhérents, chers sympathisants de l'APRP,

Lors de ses vœux pour l'année 2018, le père Noël, très optimiste, espérait bien offrir aux navigateurs Rivedousais les équipements tant espérés pour équiper, actualiser et sécuriser notre port, ce, dès l'été à suivre. Hélas, comme le dit trop bien l'adage : « *À trop espérer, on est souvent déçu* ».

Un regard en arrière nous permet d'observer que quinze années et demie après la création de notre association, durant lesquelles ont officié trois Maires Rivedousais, deux élus cantonaux, deux présidents de l'APRP, quatre Préfets, plusieurs députés et autres officiels ou élus divers et même, quatre présidents de notre République, nous sommes toujours dans l'attente d'un port équipé et sécurisé, ne serait-ce que partiellement !...

S'ajoutent à cet état comptable d'innombrables plans d'aménagement et de protection du littoral, le classement étatique de notre environnement maritime en « Parc Naturel Marin », moult réunions préfectorales, (rythme interrompu depuis février 2017) et naturellement, les conseils portuaires périodiques Rivedousais où nous sommes toujours présents et intervenants. La tempête Xynthia de 2010 nous a également rappelé l'importance de sécuriser notre littoral et donc notre port, ce que d'autres communes ont effectué sans retard, exemple la méga écluse du port de La Flotte qui permet de remédier aux remontées d'eau via les égouts de la ville lors des grandes marées par exemple...

Nous sommes évidemment conscients que la solution pour l'équipement de notre port doit respecter un certain nombre de règles et principes dont nous avons parfois de grandes difficultés à cerner tous les contours administratifs, voire leurs finalités parfois variables.

Certaines questions d'importance se posent toutefois :

- Est-ce normal que toute proposition d'équipement soit systématiquement combattue par certains services étatiques, ainsi que par quelques autres personnalités réfractaires mal informés et parfois hélas trop connus pour leur opposition à tout bon sens ?
- N'est-il pas juste de s'interroger du pourquoi de tant d'acharnement à vouloir empêcher le plus ancien port de notre île d'exister normalement, en étant équipé de pontons ainsi que le sont déjà les autres ports Réthais et tous les autres comme partout ailleurs sur le littoral national ?!...

Réjouissons nous toutefois de l'article paru sur le journal local du 07 novembre dernier, lequel relate une réponse encourageante de notre Maire à une question du journaliste, je cite :

« Quand le premier bateau pourra-t-il s'arrimer à un ponton ? »

Réponse de Mr Raffarin :

« Il y a encore beaucoup de travail, même si le projet semble en bonne voie. Un timing prudent prévoit pour juin 2019 la fin des études de conception et les études réglementaires seront bien avancées. Un passage en commission des sites est espéré pour fin 2019. Si l'état donne son feu vert, 2020 sera l'année de conception et réalisation et le premier bateau pourrait entrer dans le port en 2021 ! » Fin de citation...

Le rêve de la plupart des Rivedousais deviendra-t-il un jour une réalité ? Visiblement, il nous faudra encore attendre deux longues années pour en être certains...

Nous ne répéterons jamais assez que notre port de plaisance, une fois devenu utilisable et sécurisé, sera alors et à l'image tant évidente des autres ports de notre île, un pôle d'intérêt touristique et économique majeur pour notre commune.

Précision subsidiaire d'importance : Grâce au montant des amodiations versées par les usagers du port, les travaux et équipements nécessaires souhaités s'autofinanceront sans aucun problème, ce qui se fait déjà de manière incontestable partout ailleurs !!!

Pour conclure et malgré des déceptions bien trop fréquentes, gardons le ferme espoir de voir enfin se moderniser notre espace portuaire et souhaitons nous...,

UNE BONNE ANNÉE NAUTIQUE 2019 !!!



La fête des associations organisée par la communauté de communes de l'Ile de Ré, se tenant pour la première fois à Rivedoux, sur l'emplacement de l'ancien camping des tamaris en cours de réaménagement, l'occasion était idéale pour, à la fois, donner un peu de visibilité à notre association, faire un sondage en vraie grandeur sur le degré de connaissance de l'association par les personnes de Rivedoux et des communes environnantes, tenter bien sûr de la conforter avec l'adhésion de nouvelles recrues et chercher à savoir ce qu'en attendent aussi bien les adhérents, les personnes de la commune et les propriétaires de bateaux.

C'est donc armés d'un parasol de Jean-Michel Victor, d'un mât, de fanions de pavois et d'un tableau de présentation gracieusement prêté par Florentin Motte, ainsi que de vues précises de l'état actuel du projet du port fournies par la Mairie que nous nous sommes présentés avec Bernard Ménier à l'emplacement qui nous avait été désigné la veille par les organisateurs. Jean-Michel avait également transmis un panneau signalétique au nom de l'APPRP, les photos anciennes du port et des vues de différents projets élaborés successivement durant quinze années qui ont permis d'amorcer le dialogue avec les visiteurs.

La répartition géographique étant fonction du thème d'action de notre association, nous étions donc situés en tant qu'association de loisir dans la zone ombragée au fond du terrain, en compagnie de associations sportives : Arts martiaux, football, basket, tennis de table, danses, tir à l'arc, Relosolex, sans oublier le bridge et la pêche à pied. Un petit regret vis-à-vis de cette implantation tout en longueur : Les visiteurs n'étaient pas forcément incités à poursuivre où nous nous trouvions, au delà du podium de présentation et d'animation qui retenait leur attention...

Par une journée radieuse, en compagnie de Jean-Michel Victor et de Jean-Pierre Ferrand, nous avons donc présenté aux visiteurs intéressés les missions de l'association, l'état actuel du projet d'aménagement partiel du port (voir document joint ci-après), les zones de mouillages proposées et pour le moment ajournées, notre journal d'information semestriel et naturellement, le bulletin d'adhésion à l'APPRP.

Certains visiteurs nouvellement installés sur la commune ou sur notre île découvraient avec intérêt l'existence de notre association. Quelques-uns ont accepté de répondre à un sondage sur leur connaissance de notre existence et sur les suggestions d'animations à réaliser. Nous avons en particulier noté les suggestions suivantes :

- Le recrutement de vieux gréements serait certainement un atout pour l'attrait du port, avec l'organisation de présentation au port et éventuellement en mer,
- Une sorte de bourse aux équipiers permettrait de compléter des équipages lorsque des bateaux sont partagés et que l'un des équipiers souhaite arrêter la navigation. Pour cela, il faudrait probablement relancer un site de partage sur Internet,
- Dans le même ordre d'idées, créer une sorte de « blabla-boat » pour permettre à des personnes intéressées ne possédant pas de bateau, de naviguer. Bien entendu, les aspects responsabilité, assurances et autres sont à approfondir dans ce cadre.
- Organisation de courses et régates locales, « raids », en s'inspirant de ce que font les autres ports de l'île,
- Offrir un soutien à l'organisation de rencontres sportives concernant des disciplines liées à la mer : Canoë, Paddle, Planche à voile, Kite-surf,..., en lien avec les associations locales correspondantes,
- Organiser des sorties pêche en mer ou promenades en bateau moteur ou voile pour découvrir Rivedoux vu de la mer, au profit de particuliers ou d'associations locales...

L'inconvénient de l'envasement du port a bien sûr été évoqué, ce dernier limitant l'accès à la mer une grande partie de la journée, en particulier pour les bateaux à fort tirant d'eau.

La présence de cette vase pourrait-elle être exploitée comme c'est le cas à Châtellaillon ou Fouras pour l'organisation de courses à pied, réalisation de « pousse-pousse », (avec l'expérience de Jean-Pierre dans ce domaine) ?

Les difficultés d'accès à la jetée dans sa configuration actuelle et en particulier pour les places de visiteurs, le faible nombre de places disponibles, la liste d'attente pour une amodiation, la difficulté de rejoindre les bateaux amarrés sur filières et en particulier, le maniement des annexes à marée basse à partir de la cale, le positionnement sauvage des corps morts, faisaient bien sûr partie des thèmes les plus souvent abordés, thèmes auxquels l'association est tout particulièrement sensible.

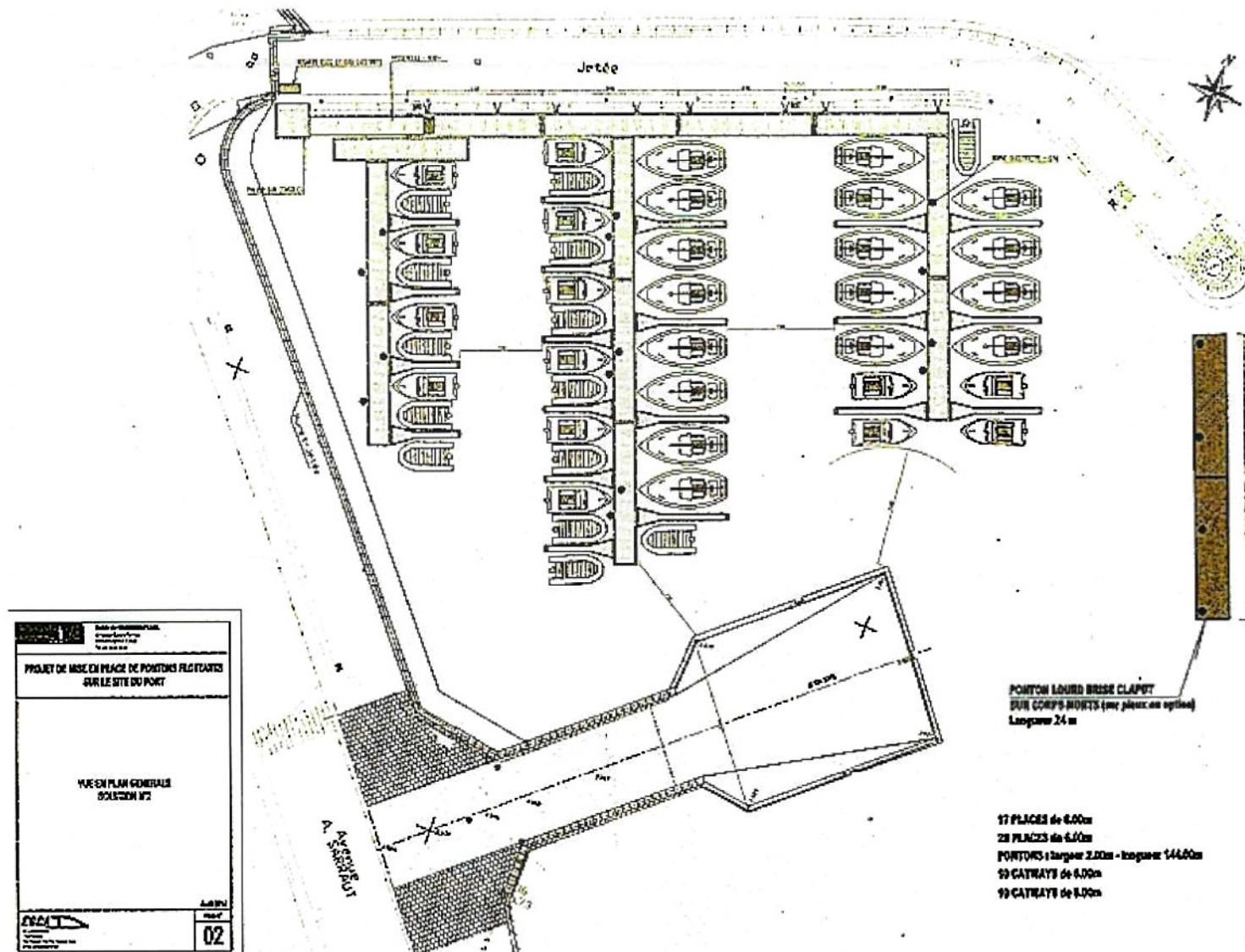
Au-delà de ces différents échanges, un moment important fut bien sûr la rencontre avec les élus locaux que nous avons sollicités pour nous aider à faire aboutir le projet de modernisation du port. Outre Patrice Raffarin notre Maire qui nous a réaffirmé son engagement vis-à-vis de celui-ci, notre député Olivier Falorni nous a assuré de son soutien (même si notre projet ne fait pas partie de ses attributions), C'est Lionel Quillet, président de la CDC, qui nous a délivré le message le plus positif : « *Compte tenu de la nature très raisonnable du projet actuel, il considère que celui-ci devrait être intégré au PLUI à venir et que l'acceptation probable de ce dernier devrait permettre ensuite un démarrage à court terme des travaux* ».

À elle toute seule, cette affirmation permettait de considérer la journée comme définitivement positive !

En conclusion, un grand merci aux participants qui ont permis ces échanges fructueux et souhaitons que les espoirs acquis à l'occasion de cette fête des associations se verront confirmés dans un avenir proche !...

Pascal POTIER

PLAN DU FUTUR D'ÉQUIPEMENT DU PORT DANS L'ESPACE ENTRE LA DIGUE ET LA CALE...



ANECDOTE SOMMAIREEMENT AROMATISEE A LA FLEUR DE SEL DE L'ILE DE RE...

Les « on-dit » : Certains insulaires useraient d'une fâcheuse tendance, celle de considérer Rivedoux comme, je cite : « *Le paillasson du territoire Réthais* » !!!

Pardonnons leur, car sans doute ignorent-ils toujours que le terrain où ils prétendent nettoyer leurs sabots crottés, n'est autre que *l'espace départemental de Sablanceau*, lequel est depuis des lustres, l'incontournable seuil d'entrée de notre Ile, territoire comprenant l'extrémité du pont, l'embarcadère, la Batterie de Sablanceau, les parkings et la digue en friches rejoignant le deuxième rond point après le pont et juste avant le camping du Platin et l'entrée sur le territoire Rivedousais !...

Pour rappel, ce dernier (le pont !), ayant avantageusement remplacé l'embarcadère et les bacs d'antan, uniques moyens d'accès de l'époque, n'a pas changé de place depuis trente années déjà !...

Chers fidèles usagers du « *paillasson* », les Rivedousais vous saluent bien courtoisement et apprécient grandement votre conscience du respect de notre espace de vie que témoigne votre souci de la propreté.

Merci mille fois de continuer à prendre la bonne précaution de vous essuyer les pieds là-bas avant de piétiner notre territoire communal, c'est un reflex minimum de votre part et nous apprécions hautement !...

VIVE LES RÉTHAIS, LES NÉO-RÉTHAIS*, AINSI QUE TOUS LES AUTRES !!!

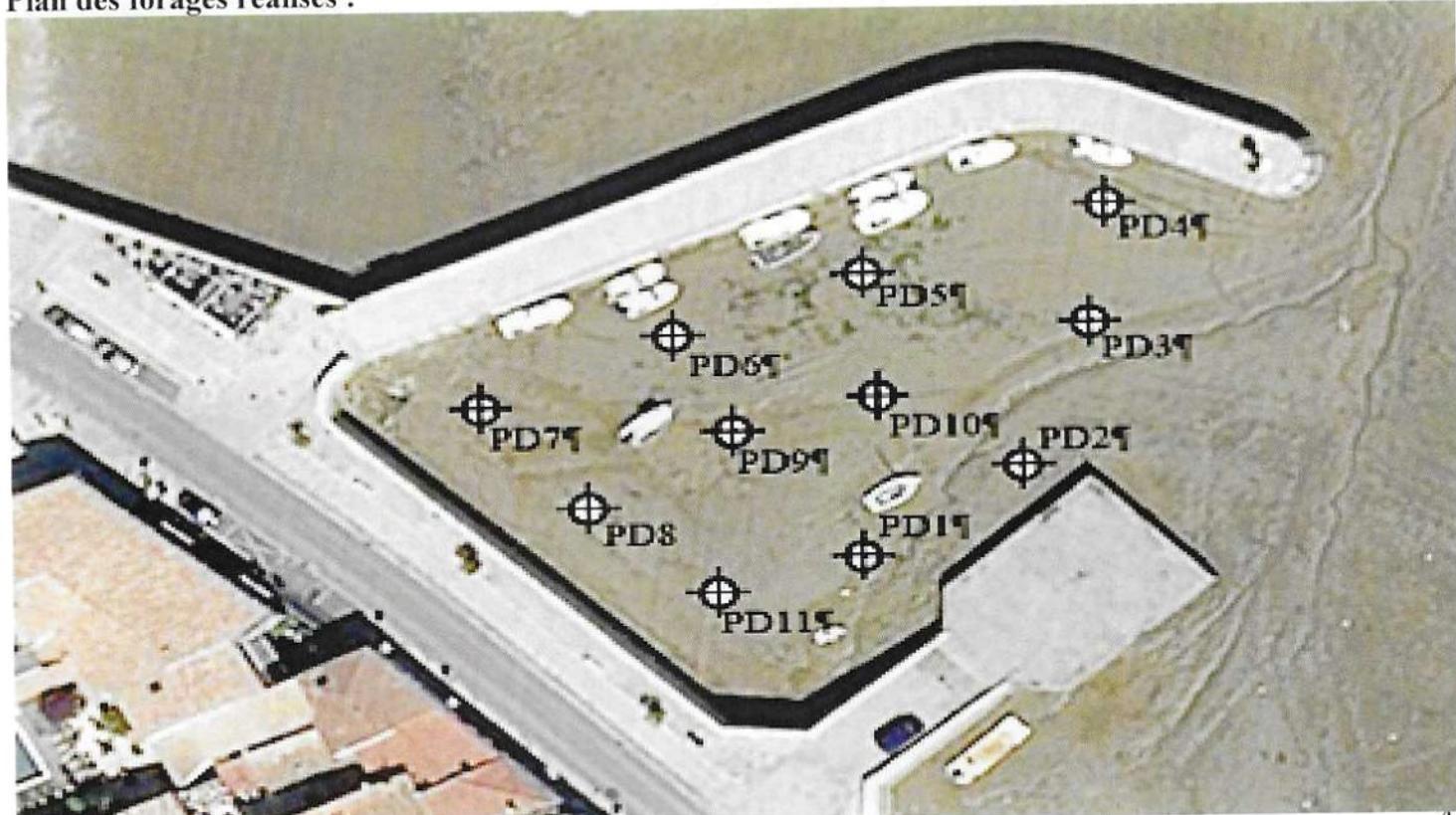
*GAG subsidiaire : *Le qualificatif « Néo-Réthais » serait attribué par quelques insulaires de renom, (à nouveau 'les on-dit')..., à tous les résidents Réthais actuels ne pouvant prouver cinq générations d'antériorité familiale, (de cimetière comme ils disent)...., en lieu et place sur notre Ile... De fait, une large part des résidants, comme moi, seraient donc de vulgaires étrangers, quoi !... JMV*

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE EFFECTUÉE DANS LE PORT.

Cet épisode supplémentaire, obligatoire administrativement et destiné à observer si le sous-sol du port est bien là où il faut qu'il soit pour planter les colonnes destinées à maintenir les pontons en lieu et place, a amené à faire des carottages susceptibles d'atteindre **quinze mètres** de profondeur, (comme pour construire le pont, je suppose)... On sait maintenant de source sûre qu'une couche de vase d'épaisseur variable est bien présente, que suite aux travaux de rénovation de la digue et du rempart effectués jadis sous la responsabilité du département, des tonnes de gravats ont été abandonnées sur place et que, (Ô surprise)!, le sous-sol est composé de calcaire pouvant éventuellement présenter une certaine porosité, (comme probablement partout dans notre Ile, quoi) !... Voilà donc une opération primordiale désormais achevée, qui permettra évidemment d'améliorer l'amarrage de nos modestes embarcations. Je m'inquiète toutefois des conséquences de ces multiples trous effectués, car à mes yeux, (mais je ne suis ni technicien de sondage terrestre, ni administratif préfectoral, ni constructeur de port de plaisance), représente autant d'endroits où l'humidité pourrait pénétrer, je suppose...

JMV

Plan des forages réalisés :



PROCHAINE ETUDE OBLIGATOIRE PROGRAMMEE POUR 2019 :

Cette nouvelle phase imposée administrativement, consistera à mesurer durant un laps de temps plus ou moins long, la force, la hauteur et la fréquence du clapot, en lieu et place d'un futur ponton lourd destiné à être installé en avant de la cale, à l'extrémité de la digue. Il sera destiné à protéger les bateaux amarrés dans le futur espace aménagé du port, lieu déjà assez bien protégé par la digue et la cale, hormis par forts vents d'Est et Nord Est.

Nous savons que ce genre d'installation est très performant pour freiner l'ardeur du clapot. D'innombrables équipements de ce genre sont observables dans bien des ports Breton notamment, comme celui du Croesti par exemple, mais aussi tout près de chez nous, à l'entrée de celui des Minimes à La Rochelle.

Jadis, lesdits pontons avaient pourtant alors été installés sans les études « techniques » obligatoires actuelles, car alors inexistantes, mais bien réelles maintenant et exigées, notamment pour Rivedoux...

Voilà qui devrait rassurer nos administratifs de la DREAL, lesquels, méconnaissant totalement l'allure de ce genre de protection portuaire alors qu'ils s'y opposaient farouchement, voyaient en elles (je cite), « *une muraille affreuse susceptible de dépasser en hauteur la digue du port et pouvant, à partir du rempart, masquer le panorama du Pertuis Breton et donc la vue du pont* » !

Heureusement, l'ingénieur chargé par la municipalité de constituer le dossier d'étude d'aménagement du port, a réussi à leur faire comprendre que lesdits pontons lourds n'étaient en aucun cas des murailles, que même s'ils étaient fabriqués en béton ils étaient flottants, qu'ils n'étaient pas plus hauts sur l'eau que ceux destinés à recevoir les bateaux et qu'ils seraient évidemment habillés de bois eux aussi !!! Ça a fini par les rassurer...

Sauf changements de dernière minutes toujours possibles et jusque-là si fréquents, voici ce qui reste encore à accomplir comme démarches et accords à obtenir pour satisfaire toutes les exigences administratives :

- Le chiffrage de l'ensemble des travaux, une fois toutes les démarches actuellement en cours, closes,
- La déclaration de loi sur l'eau...,
- L'obtention de l'accord de Natura 2000...,
- L'étude au cas par cas, (?),
- L'accord de l'organisme des sites classés, notre port y étant inclus au même titre que les autres de l'Île,
- L'accord de la Commission des sites sur le dossier complet,
- La demande et l'obtention de subventions auprès du département, de la région, des divers services de l'état concernés et de l'UE,
- L'aval de la municipalité pour le financement restant à effectuer,
- Le plan d'amortissement, autofinancé par les amodiatisons sur la durée de dix à quinze années...

Gags subsidiaires gratuits :

Peut-être reste-t-il d'autres obligations à remplir, comme par exemple :

- Évaluer la densité et la couleur de la vase du port en fonction de la température politique du moment,
- Dénombrer des mouettes et goélands se posant sur la structure portuaire afin de mesurer l'impact acoustique de leurs chants, ainsi que les effets vibratoires ou ultrasons liés pouvant peut-être désolidariser les colonnes de maintien des pontons en fissurant la roche calcaire déjà poreuse,
- Mesurer l'influence de l'éclairage de la rue par rapport à la photosynthèse en découlant, cette dernière pouvant nuire gravement au développement des chenilles processionnaires et risquant peut-être aussi de fausser l'acuité visuelle des cormorans plongeant à la recherche de leurs proies en eau trouble ?!...

Redevenons sérieux...

Suite à notre évaluation gauchement imagée mais malgré tout parfaitement objective des problèmes à résoudre, souhaitons **bon courage à notre Maire et à son équipe** que nous soutiendrons autant que faire se peut pour mener à bien le projet du port, mais aussi pour toutes les pérégrinations administratives infligées et dont nous ignorons souvent à quoi elles peuvent réellement mener.

Espérons aussi que Rivedoux sera enfin considéré à l'identique du village de La Flotte, à propos de la rapidité de l'acceptation étatique pour l'édification de sa muraille ferraillée d'entrée de port, mais aussi, comme le village de Loix, lequel a obtenu en trois coups de cuillère à pot l'autorisation de draguer et reconditionner son canal, ainsi que de moderniser les infrastructures de sa zone d'amarrage de bateaux, en clair, son port, quoi !...

A PROPOS DU PETIT PONTON POUR LES AMODIATAIRES SUR FILIÈRES...

Lors de notre entrevue sur le port avec Mr Raffarin notre Maire, nous avons fait diverses propositions d'aménagements que Mr le Maire a confondu, probablement par mégarde, avec une mésentente marquée entre les membres présents du bureau de notre association.

Pourtant et selon le proverbe, on dit bien que « deux idées valent mieux qu'une » ! Alors, trois ou quatre points de vue différents, c'est formidable, non ?!...

A titre informatif, la convivialité et le respect font partie intégrante du fonctionnement de notre association et si par simple logique les idées divergent parfois, ce qui est normal et même souvent nécessaire, voire profitable, nous en débattons toujours avec cordialité, sans arrières pensées et même parfois avec humour, ce dont les membres présents lors de nos diverses réunions peuvent attester sans réserve !...

De quoi s'agissait-il alors ? Nous évoquions, soit l'installation d'un ponton devant l'échelle Est de la cale, soit un ponton plus échelle dans l'angle Est de la cale au bas de la rampe d'accès, ou encore, un rack pour stocker les annexes à proximité de la descente proche du bar « La Chaloupe ». Cette dernière possibilité permettrait, malgré la distance encore raisonnable, un côté pratique et sécurisé pour mettre les annexes à l'eau afin d'accéder aux filières.

Selon notre Maire, tout aménagement dans l'enceinte de port, ou toute installation d'un ponton même de petite dimension (*dans le cas présent, il s'agissait d'un flotteur de trois ou quatre mètres de long tout au plus*), oblige à obtenir les autorisations administratives correspondantes, comme pour les autres projets en cours !

En clair, inutile de rêver, car avec le temps infini que cela a déjà pris pour ce qui concerne l'étude d'équipement du port, nous n'obtiendrons jamais gain de cause sur ce point avant des lustres, hélas...

Autre point :

Lors de notre discussion portuaire avec Mr le Maire, nous avons également émis le souhait (*unanimement*), de disposer d'un espace d'affichage sur l'un des deux panneaux installés à l'entrée de la digue du port prévus à cet effet.

Cet emplacement nous a été accordé ce début d'année et nous allons l'utiliser très prochainement pour faire paraître notamment les règles et obligations de la pêche de loisir par exemple, mais aussi diverses informations destinées à informer les navigateurs et adhérents sur l'évolution des lois maritimes ou autres.

JMV

A PROPOS DE L'ESTRAN ET DE SON EXPLOITATION PROFESSIONNELLE...

Nombreux sont les Réthais qui ont pu observer durant l'automne notamment les interventions de « nettoyage mécanique » de l'espace côtier entre Rivedoux et le Fort de la Prée.

Avec l'assistance du navire du groupement des ostréiculteurs « La Trésence », nous avons pu observer l'engin de terrassement racler et de fait, détruire systématiquement toute vie aquatique présente sur l'estran précité.

Au constat de cette destruction totale de la vie en l'espace naturel sur des dizaines d'hectares, comment ne pas faire un parallèle entre cet immense gâchis et la sévérité des sanctions prononcées à l'encontre des touristes souvent non avertis de la rigueur des lois, variables selon les lieux, des quantités de prélèvements de coquillages à respecter lors de la pratique de la pêche à pied ?!

À quoi cela sert-il de dévaster ainsi l'estran et priver de fait, tout ramasseur occasionnel du plaisir de glaner quelques bigorneaux, moules ou huîtres à déguster en famille, plaisir forgeant souvent le désir de revenir dans notre Ile et de louer par exemple, un logement à l'un desdits professionnels de la mer se plaignant parfois de ne pas avoir assez de clients ?

En dehors de vouloir protéger à tout prix les intérêts financiers d'une partie restreinte des professionnels de la mer que principalement le tourisme fait vivre, ne serait-il pas mieux de laisser produire et se reproduire les coquillages en milieu naturel ?

Ces coquillages dits sauvages, ne participent-ils pas largement à leur reproduction naturelle, telles des huîtres par exemple pour la culture industrielle liée, alors que certains des acteurs de ces filières se plaignent régulièrement de l'insuffisance de captation de naissains de moules ou huîtres par exemple ???

À propos de la pêche à pied : Quantités maximales permises par pêcheur et par jour en Charente-Maritime : Coques, Tellines : 2 kg au total, Praires : 3 kg au total, Palourdes : 200 unités. Araignées : 6 unités. Huîtres, moules, couteaux ou pétoncles : 5 kg maximum au total soit pour une espèce prélevée, soit en mélange.

JMV 6

L'électrolyse : Un mal qui répand la terreur.

Lors de la sortie de l'eau de nos bateaux pour le carénage, nous constatons depuis plusieurs années, une usure anormale de nos anodes.

Le premier réflexe est bien sûr de chercher à s'en protéger, mais pour cela, encore faut-il connaître ce mal, ses origines et les facteurs qui en favorisent ou en stoppent le déroulement.

Définition :

Lorsque deux métaux à potentiel différents sont reliés entre eux dans un milieu conducteur (eau de mer), il se forme un courant électrique continu, telle une batterie, qui provoque ce que l'on appelle la corrosion galvanique. Ce courant électrique donne lieu à un déplacement de la matière (transfert d'ions) d'un métal à l'autre. Les métaux étant classés selon une échelle de potentiel galvanique allant du métal à ions le plus négatif au métal à ions le plus positif (voir tableau). Les métaux à ions négatifs tels que le zinc, ou le magnésium agissent alors comme une anode et se désintègrent par rapport aux métaux à ions positifs tels que le bronze, acier inoxydable qui agissent alors comme cathodes.

Tout est donc une question d'écart de potentiel ou de différence de voltage entre les différents métaux.

Facteur affectant le processus de corrosion :

Facteurs électriques : Différence de potentiel entre 2 métaux ou partie d'un même métal.

Facteurs chimiques : Caractéristique de l'environnement (température, chlore, hydrogène sulfuré, bactéries etc...).

Facteurs mécaniques : Actions sur le métal et son environnement, fatigue du métal, frottements avec d'autres métaux, abrasions, phénomène de cavitation etc ...

Aération différentielle : Importance de la différence en teneur d'oxygène dans les couches limites (ex. gouttes d'eau, partie aérée = Cathode, partie moins aérée = anode). Métaux différents assemblés entre eux sans étanchéité.

Piles de concentration : Dans un couple bimétallique, possibilité de formation d'une pile de concentration réversible (cathode vers l'anode) dans le cas d'une irrégularité dans la structure du métal (soudage, traitement thermique local etc. ...).

Protection anodique :

Protection contre la corrosion : Il suffit de relier toutes les masses métalliques au contact avec l'eau de mer aux différentes anodes fixées à l'extérieur de la coque. Cette méthode est de loin la plus efficace (voir schéma).

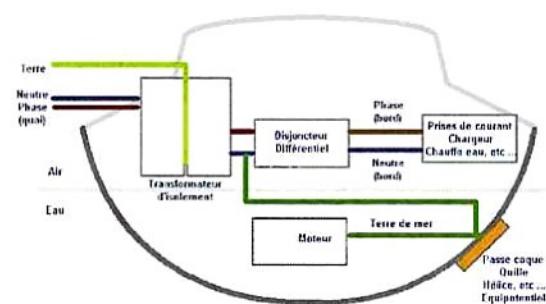
Par mesure de précaution, vérification des pertes électriques éventuelles à l'aide d'une lampe témoin de 12 ou 24v et de 2 à 5w maximum.

Branchements 220v au quai :

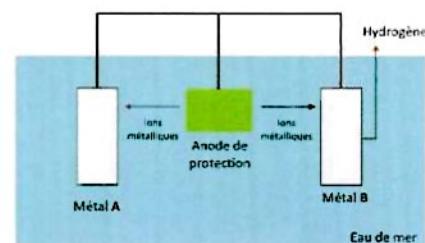
L'actuelle réglementation Européenne oblige les constructeurs de bateaux à relier l'ensemble des pièces métalliques à la terre, pour assurer la sécurité à bord en cas de défaillance sur le circuit 220v. Dans ce cas, le bateau se trouve relié à la terre du quai et forcément à l'ensemble des masses métalliques des bateaux voisins. Vous prenez donc le risque que vos anodes sacrificielles assurent la protection de ceux qui sont mals ou pas protégés, d'où une usure prématu

ré de vos anodes.

Pour éviter ce phénomène, il suffit d'installer un isolateur galvanique qui en empêchant les courants de fuite, assurera la continuité avec la terre tout en évitant d'avoir à supporter les désordres électriques des bateaux voisins. Il existe une méthode plus simple et moins coûteuse que je pourrai vous expliquer de vive voix.



-	METAL A IONS NEGATIFS
Magnésium	
Zinc	
Aluminium	
Cadmium	
Acier	
Fonte	
Aciers inoxydables (actifs)	
Plomb	
Etain	
Laitons	
Nickel et ses alliages (actifs)	
Cuivre	
Bronze	
Nickel et ses alliages (passifs)	
Aciers inoxydables (passifs)	
Argent	
Or	
Platine	
+	METAL A IONS POSITIFS



LES VIVIERS

BOUTIQUE RESTAURANT



RESTAURANT

Fermé le mardi soir
& le mercredi toute la journée
En Août : Fermé le mardi uniquement

BOUTIQUE

d'Avril à Septembre tous les jours
10h-13h / 17h-20h
de Novembre à Mars
Fermé le lundi et le mardi

Ouvert à
l'ANNÉE

05 46 09 86 22
 06 12 91 44 64
573 Av. de La Corniche RIVEDOUX



Véhicules de 8 et 33 places

Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX ILE DE RÉ
www.revoyages.fr - Mail : revoyages@bbox.fr
sur réservation au 06 68 94 21 06

Pour 20 € seulement, rejoignez l'APPRP ! Participez à la défense des droits ancestraux de la pêche et du nautisme, ainsi qu'au projet de modernisation des infrastructures de notre littoral communal !...

Bordereau de souscription : NOM..... Prénom.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Établir votre chèque à l'ordre de : « APPRP, Rivedoux-Plage 17 », joindre une enveloppe retour affranchie à votre adresse, expédier l'ensemble à : APPRP, 269 rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX PLAGE